



Ce tract est destiné à tous les salariés de l'UES Generali France, y compris ceux des succursales de gestion d'actifs et de COSEV@D.

5 février 2013

Une nouvelle chance de sauver l'UES

Lors de l'audience du Tribunal d'instance de Paris 9^{ème} du 1^{er} vendredi dernier, notre fédération FO, représentée par Maître Sophie Humbert, a demandé

1. l'annulation de l'accord du 16 novembre 2012, signé par CFDT, CFE-CGC, CGT et CFTC¹ qui a réduit le périmètre de l'UES,
2. le constat que l'UES regroupe en réalité la même collectivité de travail qu'en 2010 et les entités juridiques qui continuent l'activité de celles qui était réunies en 2010, date des précédentes élections, soit :

- Generali France,
- Generali Real Estate, succursale française
- Generali Investments Europe, succursale française
- Generali France Assurances
- Generali Vie
- Generali IARD
- Generali Réassurance Courtage
- Equité
- Trieste Courtage
- E-CIE-Vie
- COSEV@D

Les employeurs étaient représentés par 5 avocats. Aucun syndicat n'avait comparu aux précédentes audiences, ce qui a permis aux employeurs de prétendre que notre syndicat FO était isolé. Cette fois enfin un syndicat, l'UNSA, a comparu et a soutenu les demandes de FO.

Le Président du Tribunal a souhaité que le débat ne porte que sur la régularité de l'accord du 16 novembre 2012 et son jugement sera rendu le 11 février 2013.

Une nouvelle chance pour l'UES : si le Tribunal décidait d'annuler l'accord du 16 novembre 2012 qui entérine la réduction du périmètre de l'UES, tous les syndicats pourraient s'unir pour exiger le maintien de l'UES avec toutes ses composantes donc y compris les succursales de gestion d'actifs, COSEV@D et Generali France.

N'ont-ils pas tous déclaré qu'ils étaient « pour » le maintien des succursales et de COSEV@D dans l'UES et cela même, pour certains, après leur signature contraire ?

L'annulation de l'accord ouvrirait enfin la voie à une position conforme aux intérêts des salariés.

¹ Il est important de noter qu'en application de la Loi du 20 août 2008, les syndicats FO, CFE-CGC, CFDT et UNSA sont représentatifs tandis que les syndicats CGT et CFTC ne le sont pas.

Pour nous joindre : par mail : fogenerali@yahoo.fr / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>

Des revenus hors normes et un gaspillage énorme au détriment des intérêts des salariés

Generali France est la société de tête qui contrôle toutes les autres sociétés.

Cette société Holding dont Claude Tendil est le Président, n'a que 8 salariés :

Marie-Louise Antoni, Germain Ferec, Stéphane Dedeyan, Jean-Yves Hermenier (mis à la retraite), Alain Ficheur (mis à la retraite), Thomas Saunier, Eric Le Gentil et Martin Vial.

Lors de l'audience du 1^{er} février, FO a demandé communication de la DADS (déclaration annuelle des données sociales) de Generali France et des sociétés de l'UES pour démontrer que les salariés particuliers de Generali France sont bien les dirigeants effectifs de l'UES et que leurs salaires sont inclus dans la masse salariale de l'UES.

6 millions d'euros de salaire annuel pour 8 dirigeants !

Generali France a refusé de communiquer cette information au Tribunal. Mais la lecture du rapport annuel 2011 de cette société nous apprend que ces 8 salariés ont, à eux seuls, cumulé une masse salariale de 6 millions d'euros ! Et ce montant ne comprend pas le salaire de Claude Tendil, lequel est habilement tenu secret.

Certes deux de ces dirigeants ont été mis à la retraite en 2013.

Certes de nombreux directeurs ont été licenciés ou poussés au départ ces derniers mois.

Mais ne sommes-nous pas en droit de nous demander si, parmi ceux qui restent à la tête de l'entreprise, ne figurent pas ceux qui coûtent le plus cher, non seulement en salaires, mais surtout en désorganisation de l'entreprise ?

A-t-on mesuré le coût pour l'entreprise des restructurations permanentes ? Notre syndicat FO en dénonce le coût pour les salariés, pour leurs conditions de travail et même pour leur santé.

Enfin, vu le niveau de ces salaires, sans compter celui de Claude Tendil qui est, répétons-le, tenu secret, comment admettre les ridicules mesures salariales qui sont proposées à la signature des syndicats pour cette année ?

Notre syndicat FO maintient les revendications salariales :

- **augmentation générale des salaires et intégration des primes variables pour tous les administratifs,**
- **augmentation du fixe et suppression de la franchise pour les commerciaux.**

Notre syndicat FO demande l'arrêt des restructurations et revendique des embauches en CDI, à commencer par celles de tous les emplois précaires. Nous réclamons le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI.

Notre syndicat FO s'oppose aux licenciements, à tous les licenciements ! Il considère aussi que de nombreuses fins de CDD sont assimilables à des licenciements puisque les emplois occupés sont, dans la réalité des faits, permanents.

Pour nous joindre : par mail : fogenerali@yahoo.fr / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>